

Contrat d'abonnement

Régie eau potable de MEZE

PARTIES AU CONTRAT

Entre M /Mme (en cas de vie commune ou co-location indiquer le nom de tous les souscripteurs)

	M /Mme		M /Mme	
NOM				
PRENOM				
NE(E) LE				
A (n° de département + ville de naissance)				
TELEPHONE				
MAIL				

Si Société :

NOM :

N° Tel :/...../...../...../..... Mail :

N° SIRET (Obligatoire) :

Et

Sète AggloPôle Méditerranée – Régie eau potable de Mèze,

4, avenue d'Aigues – BP 600 – 34110 FRONTIGNAN

service-eau-meze@agglopole.fr

Tel 04.67.51.89.07

Coordonnées de l'utilisateur sortant :

M / Mme :

.....

Coordonnées du propriétaire (information obligatoire si vous êtes locataire) :

M / Mme :

.....

Il est convenu ce qui suit :

DISPOSITIONS GENERALES

Un abonnement au service de distribution d'eau potable désigné ci-dessus est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte du logement sis (adresse de livraison):

N° et rue :

Appartement n° : Bât. :

Code postal : Commune :

Adresse de facturation si différente :

N° et rue :

Appartement n° : Bât. :

Code postal : Commune :

L'abonné s'engage à se conformer en tous points au règlement du Service Eau Potable.

ENTREE EN VIGUEUR – DUREE - RESILIATION

Le présent contrat entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.

Date d'entrée dans les lieux :

Le contrat est souscrit pour une durée indéterminée.

L'abonné qui souhaite mettre fin à son contrat doit en informer la Régie Eau Potable de Mèze dans les conditions du règlement du service en renseignant et en renvoyant la fiche de « résiliation », moyennant le respect d'un préavis de trois jours. Cette fiche de résiliation doit être tamponnée par le Service Eau Potable, date faisant foi pour la résiliation.

MODALITES DE PAIEMENT

Vous pouvez régler votre facture selon les modalités suivantes :

- Paiement à échéance (deux factures semestrielles)
- Prélèvement automatique (deux factures semestrielles)
- Mensualisation et prélèvement automatique de la facture de solde en fin d'année

Les moyens de paiement figurent au verso de votre avis des sommes à payer (ASAP) transmis avec votre facture par le trésor public.

L'abonné qui souhaite mettre fin à son contrat doit en informer la régie eau potable dans les conditions du règlement du service.

FRAIS DE MISE EN SERVICE

A noter qu'une redevance relative aux frais de mise en service sera intégrée sur votre 1^{ère} facture selon la grille tarifaire du Règlement de service.

PIECES A JOINDRE

- Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) (x2 en cas de vie commune)
- Copie du bail de location ou bien copie de l'attestation de propriété
- Copie de l'extrait de Kbis de moins de 3 mois – (professionnel)
- Un relevé d'identité bancaire afin que le trésor public puisse procéder aux remboursements éventuels

INFORMATIONS TECHNIQUES

Compteur n°

(Cette information figure sur votre compteur d'eau - il s'agit des chiffres gravés sur le compteur et dans le cas où celui-ci est en place à votre arrivée, sinon ne remplissez pas ce champ, un agent le notera lors de la mise en place du compteur).

L'index du compteur d'eau relevé à la date de souscription est de : m³ d'eau.

(Seule votre consommation en m³ est prise en compte pour votre facture d'eau - il s'agit des numéros sur fond noir inscrits sur le cadran de votre compteur d'eau, si vous n'avez pas l'information un agent du service s'occupera de le renseigner).

Nombre d'occupant :

Le rejet des eaux usées est-il raccordé :

- Au réseau d'assainissement collectif
- A une fosse septique
- Autre :

Usages de l'Eau à titre DOMESTIQUE pour :

- Résidence principale
 - Maison d'habitation
 - Habitat collectif
- Résidence secondaire
 - Maison d'habitation
 - Habitat collectif
- Arrosage
- Autre :

Usages de l'Eau à titre PROFESSIONNEL pour :

- Commerce
- Industrie
- Activité de bureau
- Activité agricole
- Autre :

Utilisations d'autres sources d'Alimentation en eau

- Puits, Forage
- Réutilisation des Eaux de pluie
- Autre :

Equipements envisagés :

- Piscine
- Arrosage automatique asperseur
- Autre :

DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INFORMATION PREALABLE A LA SOUSCRIPTION

Le présent formulaire de contrat d'abonnement, le règlement du service et ses annexes, peuvent être obtenus sur simple demande formulée auprès de la Régie de l'Eau à l'adresse suivante :

Sète Agglopôle Méditerranée - Régie eau potable de Mèze - 4, avenue d'Aigues – BP 600 – 34110 FRONTIGNAN
service-eau-meze@agglopole.fr ou sur le site <https://www.agglopole.fr/preserverrecycler/mon-eau-au-quotidien/l-eau-potable/>

Tel 04.67.51.89.07

L'abonné déclare ainsi avoir pris connaissance des documents suivants :

- Règlement du service
- Prescriptions techniques applicables à l'individualisation des compteurs
- Procédure d'individualisation
- Contrat type l'individualisation des contrats d'eau potable
- Fiche tarifaire et détail des prestations/tarifs accessoires/pénalités encourues
- Formulaire Cerfa de déclaration d'ouvrages domestiques
- Formulaire de rétractation

L'abonné déclare ainsi avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Il s'engage à se conformer au règlement du service de la régie des Eaux dont le contenu et celui de ses annexes, valent au titre du présent contrat document d'information précontractuel au sens des dispositions de l'article L111-1 du code de la consommation.

Les renseignements fournis dans le présent contrat engagent votre responsabilité.

Les indications fournies dans le cadre de contrat font l'objet d'un traitement informatique. Aussi, vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification prévu par la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978.

Fait à _____

Le _____

Lu et approuvé L'abonné :

Cadre réservé à la Régie de l'Eau

Reçu le :